VIVRE A BASLY

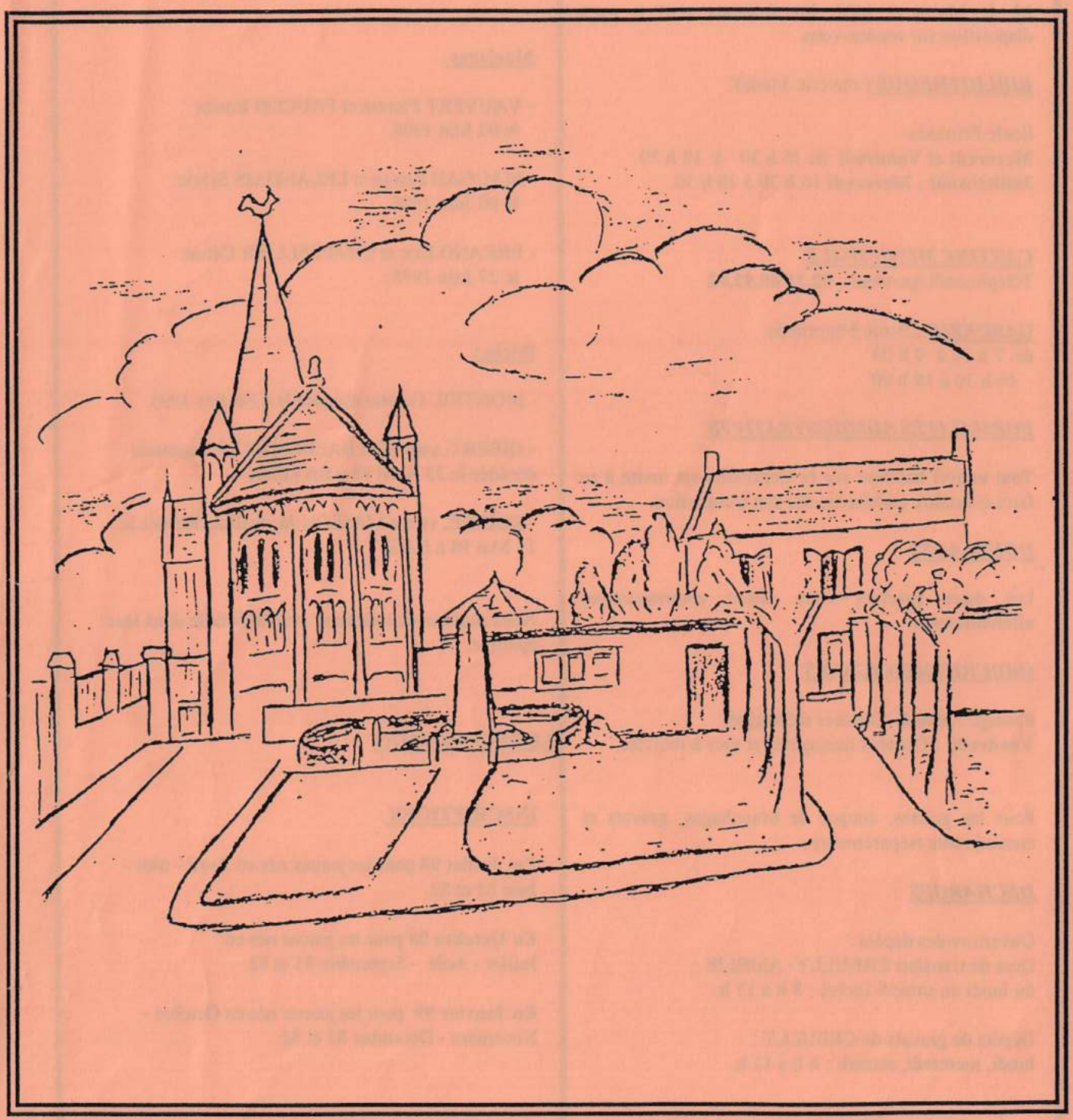

BULLETIN D'INFORMATION

JUIN 98

INFORMATIONS GENERALES

SECRETARIAT DE MAIRIE : C. Carpophore
☎ **02.31.80.07.25**
Répondeur et télécopie **même numéro**.

Ouvert le **Mardi, Mercredi et le Samedi matin** de 9 h à 12 h.
M. le Maire et MM. les Adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

BIBLIOTHEQUE (ouverte à tous)

Ecole Primaire
Mercredi et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Juillet/Août : Mercredi 16 h 30 à 18 h 30.

CANTINE MUNICIPALE
Téléphone/Répondeur : **02.31.80.91.82**

GARDERIE : Ecole Maternelle
de 7 h 30 à 9 h 00
16 h 30 à 18 h 00

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la Commune est invité à se faire connaître en Mairie, dès son installation.

DOUBLAGES

Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

ORDURES MENAGERES

Passage : **Mardi** Ordures ménagères
Vendredi : Ordures ménagères et sacs à recycler.

Pour les gazons, coupes de branchages, gravats et encombrants (séparément) :

DECHARGES :

Ouverture des dépôts :
Quai de transfert CREULLY- AMBLIE :
du lundi au samedi inclus : 8 h à 12 h.

Dépôts de gravats de CREULLY :
lundi, mercredi, samedi : 8 h à 12 h.

ENCOMBRANTS et FERRAILLES

(enlèvement devant le domicile)
- Mercredi 16 Septembre 98
- Mercredi 18 Novembre 98

ETAT CIVIL

Naissances :

- JEHENNE Quentin né le 16 Mars 98 à CAEN

Mariages :

- VAUVERT Florent et FAUCON Rosita le 02 Mai 1998.

- MAUGAN Erwan et LELANDAIS Sylvie le 06 Juin 1998.

- BREAND Eric et CHAPPELLIER Céline le 27 Juin 1998.

Décès :

- MONTEIL Ginette décédée le 4 Février 1998.

- GIBERT, veuve DE BAEREMAKER Fernande décédée le 25 Avril 98 à BAYEUX.

- ROBINE, veuve MASSON Jacqueline décédée le 15 Mai 98 à BASLY.

Nous sommes de tout cœur avec la famille dans leur épreuve.

LE RECENSEMENT

INSCRIPTIONS :

En Juillet 98 pour les jeunes nés en Avril - Mai - Juin 81 et 82.

En Octobre 98 pour les jeunes nés en Juillet - Août - Septembre 81 et 82.

En Janvier 99 pour les jeunes nés en Octobre - Novembre - Décembre 81 et 82.

AUBERGE DE BASLY

- Dépôt de pains pendant la fermeture de la Boulangerie de BASLY.
- Dépositaire OUEST FRANCE

Le dessin de la couverture est de Yves LESIEUX

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

DOCUMENTS	ADRESSEZ-VOUS	PIECES A FOURNIR
Fiche Individuelle d'Etat Civil.	à n'importe quelle Mairie à la C.A.F. à la C.P.A.M. ou M.S.A.	Livret de famille ou extrait d'acte de Naissance ou carte d'identité (avec cette dernière pièce la filiation ne pourra pas être indiquée).
Fiche Familiale d'Etat Civil.	à n'importe quelle Mairie	Livret de Famille
Fiche d'Etat Civil et de Nationalité	à n'importe quelle Mairie	Outre les pièces mentionnées ci-dessus munissez-vous de votre (ou des) carte (s) d'identité en cours de validité.
Extraits ou copies des actes de Naissance, mariage ou décès.	à la Mairie du lieu de Naissance, mariage ou décès.	Justifier son identité.
Carte d'identité	à la Mairie	. 2 photographies récentes . un timbre fiscal à 160 F. . le livret de famille, . l'ancienne carte . (formulaire à remplir remis par la Mairie)
Passeport	à la Mairie	. 2 Photographies récentes . un timbre fiscal à 400 F. . le livret de famille . l'ancien passeport . (formulaire à remplir remis par la Mairie).
Autorisation de sortie de territoire	à la Mairie	Livret de famille (présence du Père ou de la Mère)

LE MOT DU MAIRE

Lorsque nous avons appris que le poste de transformation tour de la Mairie devait être remplacé par un poste moderne plus puissant, nous avons proposé au Conseil Municipal de profiter de ces travaux pour réaliser une deuxième tranche d'effacement des réseaux comportant une ligne à haute tension dans le centre du village. Pour des raisons financières, nous avons retardé de trois ans ce projet. Et nous sommes en pleins travaux avec quelques déviations qui vont durer jusqu'à la fin juillet. Dans ce secteur, les trottoirs suivront et seront élargis sur un côté pour la sécurité des parents et enfants.

Le coût total des travaux est de 1 293 000 francs hors T.V.A.
La participation de la Commune est de 335 000 francs dont 29000 francs de T.V.A. récupérable. Le Département a accordé à la Commune une subvention de 80 000 francs. A cela se rajoutent le coût des trottoirs, environs 150 000 francs. La part communale de ces travaux sera financée en partie sur fonds propres et par un emprunt de 400 000 francs sur dix ans au taux de 5 %.

Le coût élevé des investissements nous conduit à réfléchir à une coopération intercommunale. Nous allons à partir de la rentrée étudier à fond cette possibilité avec quelques communes voisines.

Le détail du programme des travaux vous sera donné plus loin par Monsieur PENVERN.

Monsieur PORET avec les cantonniers a développé cette année le fleurissement de la Commune ainsi que la surveillance de la propreté des rues, qu'il soit remercié pour son travail ainsi que les particuliers qui s'y associent. Une très prochaine année, peut-être, si tout le monde s'y met pourrons nous concourir au titre des Villages Fleuris ? En attendant, cela rend nos environnements plus agréables.

J'espère que vous lirez avec plaisir le détail de ces sujets et d'autres informations concernant la vie associative.

Bonnes Vacances et ou Bonne Moisson.

F. OUDIN

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

I- LA SECURITE

Je suis obligé de rappeler :

- la prudence et la modération au volant dans le village.

- l'interdiction de tirer avec quelque arme que ce soit à moins de 200 mètres du village. Il y a quelques jours une personne a entendu siffler un projectile. Celui-ci a cassé un carreau de sa maison, puis s'est planté dans le mur de l'une de ses pièces. Les impacts permettent de déterminer l'origine du coup, les spécialistes saurons déterminer d'où il est parti .Plainte peut être déposée à la gendarmerie. Il est inadmissible que des irresponsables mettent en danger la vie d'autrui, cela est très grave.

- La divagation encore très répandue de quelques chiens, toujours les mêmes. Ils peuvent être mis à la fourrière et il vous en coûtera pour les récupérer.

II - BRUITS

- Le bruit, encore, car ceux qui ont choisi de vivre à la campagne sont en droit d'espérer un certain calme. Jardinons, bricolons avec modération en respectant les horaires arrêtés par le Préfet (dans un précèdent Bulletin, en demander un à la Mairie)

III - COLLECTE DE NOS DECHETS

Les Corbeilles à papier près des cidex sont réservées aux papiers publicitaires. Il ne doit pas y être mis de déchets destinés aux poubelles.

Je vous rappelle que :

Les sacs jaunes pour 1998 (2 rouleaux de 25 sacs par foyer) sont disponibles en Mairie (Heures d'ouvertures)

Vous venez de recevoir un compte rendu aide mémoire.

Le recyclage est bien suivi mais nous avons encore trop de bouteilles en verre dans les ordures ménagères.

Par contre, tous les pots en plastique de desserts, yaourts, etc... ne sont pas recyclables donc doivent être mis avec les ordures ménagères.

Et seules les bouteilles d'eaux et de liquides nettoyants sont recyclables mais pas les bouteilles d'huile

A rappeler aussi que le plastique entourant les packs d'eaux ou de lait sont à mettre dans les ordures ménagères ainsi que tout autre emballage plastique.

Dans le doute, mieux vaut jeter dans les ordures ménagères que de polluer les produits recyclables

E N V I R O N N E M E N T

-=-=-=-=-

La ville c'est le bruit, l'oxyde de carbone. La campagne, c'est le silence interrompu seulement par le chant des petits oiseaux, c'est l'odeur des fleurs des champs ou de la pluie d'orage sur un sol d'été. Mais la Campagne c'est aussi la vie, donc du travail, donc du bruit. Aussi, même à la Campagne, les circulaires préfectorales apportent des restrictions de bon sens, notamment en matière de bruits.

Circulaire du 30 Août 91.

Le PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code des Communes et notamment l'article L 131-13,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 26-15

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1, L 2, L 48 et L 49,

VU le décret n° 73-502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du titre Ier du livre Ier du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 88-523 du 5 mai 1988 pris pour l'application de l'article 1er du Code de la Santé Publique et relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté du 5 mai 1988 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,

VU l'avis émis le 15 avril 1991 par le Conseil départemental d'hygiène du Calvados

A R R E T E

Article 1 - sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du Règlement Sanitaire Départemental,

Article 2 - tout bruit dont l'émergence perçue par autrui est supérieure aux valeurs limites admissibles définies à l'article 3 du décret du 5 mai 1988, gênant pour le voisinage en raison de son intensité, accompagné d'un défaut de précaution, est interdit,

Article 3 - Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants

- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que
postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs

../...

- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation

- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 4 - Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils, appareils ou instruments, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les activités considérées soient effectuées en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 5 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Article 6 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiements...).

Article 7 - Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

../...

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31 057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, les Sous-Préfets, les Maires, les officiers et agents de police judiciaire et les agents visés à l'article L 48 du Code de la Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PREFECTURE DU CALVADOS

POUR AMPLIATION

L'Attaché de Préfecture,
Chef de Bureau

Thérèse LESAGE

Fait à CAEN, le 30 AOUT 1991

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Philippe REY

INTERCOMMUNALITE

Depuis plusieurs dizaines d'années, les élus des quelques dizaines d'années, les élus des quelques 36 700 Communes de France ont compris que pour réaliser certains équipements lourds il vaille mieux les réaliser en commun dans le cadre de Syndicats Intercommunaux par exemple.

Ainsi notre commune de BASLY est associée :

. à une quinzaine de communes pour la gestion de l'eau potable

. à près de 700 communes du Calvados pour l'entretien des réseaux électriques, leur extension ou l'effacement des réseaux.

. à 3 communes pour l'assainissement et le traitement des eaux usées.

. à plus de 40 communes pour le ramassage et le traitement de nos déchets.

. à 4 communes pour une meilleure scolarisation de nos enfants etc...

Vous pourrez parfois entendre qu'il y a trop de communes en France, (plus que dans le reste de la Communauté Européenne), et que cela coûte trop cher !

Or les communes sont le fondement de notre République après la famille, de notre démocratie. Les Françaises et les Français sont très attachés à leur existence, au droit fondamental de gérer leur bien commun, leur environnement direct.
La France est le pays le plus étendu d'Europe, hormis la Russie, mais sa population est aussi la moins dense. Dans certains départements l'association des communes a été organisée et imposée par l'Administration. Dans le Calvados, les Elus ont choisi la liberté d'association. L'Etat apporte des incitations financières au niveau d'une dotation intercommunale de fonctionnement.

A l'aube du troisième millénaire, si nous voulons apporter aux habitants de nos communes de nouveaux équipements de plus en plus chers, il nous faudra nous associer à plusieurs communes pour les réaliser.

Ainsi avec quelques communes voisines, nous avons commencé une réflexion, et à la rentrée votre Conseil Municipal mettra en place une «Commission Intercommunalité».
Pour ce faire, il faut que les communes s'associent, aient un projet commun et fédérateur. Pourquoi pas dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport ?

- Chaque village ou presque a une bibliothèque. Celle de BASLY est saturée dans un espace trop restreint. Compte tenu de la réglementation actuelle, il sera difficile de pousser les murs. La très grande qualité de nos bibliothécaires bénévoles et compétentes n'est pas en cause.
A une bibliothèque commune pourrait être jointe une médiathèque pour le prêt de vidéo-disques etc.

- Nos écoles ne possèdent que quelques ordinateurs, pour être efficace il ne faut pas dépasser deux ou trois enfants par machine. Là aussi il faudra pousser des murs, une salle informatique pourrait en dehors du temps scolaire servir aux jeunes plus âgés, mais pourquoi pas non plus à des adultes.

- Nos jeunes ne possèdent pas d'endroit où faire la musique qui leur plaît.

- Dans le domaine du sport, nous ne disposons pas de véritable salle sportive aux dimensions et volumes réglementaires pour pratiquer à l'abri des intempéries (de longs mois par an), le tennis, le basket, le volley etc. mais aussi pour y montrer des compétitions d'un bon niveau dans ce domaine.

- Un local conçu pour la gymnastique, la danse, le judo ou tout autre sport de salle.

- A l'extérieur, nous ne disposons pas d'espaces suffisants pour des compétitions de pétanque ou une piste de chaussures à roulettes (Rollers).
Un tel complexe ne peut être situé à proximité ou au milieu d'habitations pour des questions de bruit ou d'espace de stationnement. Il devrait être réalisé entre nos villages et d'accès facile et en sécurité : pistes piétonnes et cyclables séparées de nos étroites routes départementales et sans être obligés d'aller à la grande ville où ces équipements sont saturés.

A 700 habitants, nous ne pouvons pas financer de tels projets qui deviennent envisageables à partir de 2 000 habitants ou plus.
La possession d'un tel équipement ne rendrait pas obsolètes nos salles communales plus modestes, existantes ou en cours d'aménagement, car elles garderont leur usage local complémentaire.

D'autres fonctions peuvent être rassemblées entre plusieurs communes, notamment pour l'achat et l'utilisation de matériel plus important comme celui du fauchage des talus, balayage des rues par exemple.

Voici donc quelques pistes de réflexions.

Toutes suggestions de votre part seront examinées avec attention.

F. OUDIN

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISION DES AFFAIRES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX

VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT

La Commission s'est réunie plusieurs fois au cours de ce premier semestre 1998 pour examiner les projets de la Commune, et notamment, l'opération d'effacement des réseaux aériens de la Route de Courseulles

EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS - ROUTE DE COURSEULLES

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux sont en cours depuis le 15 Juin dernier et ces derniers, pour des nécessités de chantier, vous apportent quelques désagréments sur le plan "circulation".

J'en profite pour vous informer sur les éléments essentiels de l'opération.

CONSISTANCE DU PROJET

- Enfouissement des réseaux électricité (HTA + Basse Tension), téléphone, éclairage public
  - Rue de Courseulles (du Centre Bourg jusqu'au droit du Château)
  - Rue de l'Eglise (jusqu'au cimetière)
  - Route de Douvres (jusqu'au droit de la ferme CAILLET)
- Eclairage public par lanternes (comme celles du Centre Bourg) sur fûts ou en appliques sur façades.

  Les bornes EDF seront encastrées en limite de propriété.
- Réfection des trottoirs en enrobés sur tout le linéaire de l'opération. Le trottoir côté Sud-Est sera élargi à 1,20 m entre la Route de Douvres et la mare du Centre Bourg.
- Remplacement du poste de transformation tour par un poste de transformation urbain compact peint en ton pierre dont la capacité évolutive (de 250 KVA à 450 KVA) permettra d'alimenter les futurs lotissements.

  Son implantation nécessite la démolition de l'abri matériel en tôles et l'enlèvement des arbres, y compris le cyprès.
- Mise en place de dispositifs pour le maintien des guirlandes. Les caractéristiques des nouveaux candélabres ne permettant pas l'accrochage des guirlandes, des fourreaux au sol seront donc disposés pour recevoir des fûts supports. A la base des lanternes, seront posées des prises de courant étanches pour l'alimentation électrique des guirlandes.

■ **CALENDRIER DES TRAVAUX**

Du 15 Juin à fin Juillet ⇨ travaux d'électricité HTA Basse Tension par l'Entreprise STURNO - téléphone - éclairage public Route de Courseulles entre le Centre Bourg et le Château - Circulation déviée sur cette portion - Circulation alternée par feux sur Route de Bény Sur Mer du 13 Juillet au 31 Juillet.

Reprise des travaux le Mardi 25 Août jusqu'à fin Septembre pour électricité Basse Tension - branchements - pose de bornes.

Travaux France télécom ⇨ vérification technique dernière semaine de Septembre. Travaux câblage du 1er au 30 Octobre. Dépose poteaux EDF et pose candélabres courant Novembre. Démolition du poste de transformation courant Septembre. Réfection des trottoirs en Décembre 1998.

■ **EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS**

- coût de l'opération..... 1 292 624, 11 F
- coût des travaux financés par le SDEC ..... 398 000, 00 F
- coût subventionnable..... 704 255, 49 F

Taux d'aide 60 % une participation communale de 307 667, 72 F

- Réfection des trottoirs ..... 150 000, 00 F

AMENAGEMENT AU DROIT DE LA FERME CAILLET

Du fait des travaux électricité HTA au droit de la ferme CAILLET, la construction du trottoir au droit du mur a été différée en Novembre-Décembre.

ROUTE DE SAINT-AUBIN - BUASAGE DU FOSSE

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la Route de Saint-Aubin, un busage en tuyaux Ø 300 est prévu entre la Rue du Bac du Port et l'entrée de la propriété RENAUDE sur les parties encore en fossé.

Ces travaux pourraient être réalisés fin 1998 si les financements en place le permettent.

Le Maire- Adjoint,
D. PENVERN.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE THAON

En cette période de fin Juin, le Syndicat se doit, avec l'aide du fermier, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement pour l'année écoulée -1997.

On en retire les éléments essentiels ci-après ;

MODE D'EXPLOITATION ⇨ Affermage par la Lyonnaise des Eaux Dumez de LANGRUNE SUR MER jusqu'au 31/12/98.

POPULATION DESSERVIE ⇨ 2 392 habitants.

TRAITEMENT ⇨ Avec l'extension et l'amélioration de la station d'épuration, les rendements épuratoires sont excellents (92 à 97 %). Les normes de rejet sont respectées.

COLLECTE

	1996	1997
▫ Population raccordée à la station d'épuration ----------	2 176	2 231
▫ Avec un système d'assainissement non collectif ----------	216	161

La différence résulte de la mise en service du réseau des Moulineaux (FONTAINE HENRY).

▫ Ouvrages	1996	1997
✶ Nombre d'abonnés ----------	755	774
✶ Longueur du réseau (km) ----------	13	14,1
✶ Nombre de postes de relèvement ----------	3	11
✶ Volumes facturés (m³) ----------	90 014	89 354
✶ Volume traité de BENY SUR MER		11 923

673 m³ de boues ont été valorisés en agriculture. Le fermier a hydrocuré 4,3 km de collecteur en 1997 (soit 30 % du réseau).

ELEMENTS FINANCIERS

	1996	1997	1998
↳ Prix TTC de 120 m³	1 308, 40	1 315, 38 F	1 316, 64
↳ Prix ramené au m³	10, 90	10, 96 (+ 0,5 %)	10, 97 (+ 0,1 %)

RECETTES DU SERVICE

	1996	1997
↳ Recettes du fermier	373 319	427 321 (+ 17,1 %)
↳ Recette du Syndicat	536 603	488 149 (- 1,7 %)
TOTAL	909 922	925 470 (+ 1,7 %)

Autres recettes pour le Syndicat :

- ↳ Traitement des eaux (BENY SUR MER) ---------- 11 014 F
- ↳ Participation aux ouvrages existantes ---------- 13 200 F

TRAVAUX REALISES EN 1997 POUR UN MONTANT DE **2 667 416 F**

- ↳ Assainissement du secteur des Moulineaux (50 nouveaux branchements)
- ↳ Branchement à THAON.

Il est rappelé que les travaux des Moulineaux ont été subventionnés à 54 % du montant hors taxe (par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau).

Le Syndicat bénéficie également d'une subvention de la Ville de CAEN pour un montant de 125 000 F. Par ailleurs, elle récupère dans un délai de 6 mois, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

TRAVAUX BUDGETISES EN 1998

- ↳ **Dispositif d'autocontrôle**

  Afin de bénéficier d'une prime annuelle de l'Agence de l'Eau (prime AQUEX "prime d'aide à l'exploitation") pouvant aller au maximum à 1 F le m³ -, des dispositifs d'autocontrôle vont être disposés à l'entrée et la sortie de la station pour mesurer les débits et les qualités.

  Montant des travaux ⇨ 117 428 F TTC subventionné à 70 % du montant hors taxe.

- ↳ **Réseau de THAON**

  Uns inspection des réseaux de THAON a été faite dans la Grande Rue. Des défauts ont été constatés (casses - flaches) et compte tenu des prochains travaux de voirie, le Syndicat devra prévoir des réparations ponctuelles.

- ↳ **Les boues**

  Une lettre a été adressée au Préfet pour lui faire part des problèmes de traitement des boues de la station d'épuration (673 m³ par an) (cf. précédent bulletin municipal). Simultanément, une étude a été commandée à la D.D.A. pour solutionner l'élimination ou la valorisation des boues.

Le Maire- Adjoint,
D. PENVERN.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SOURCE DE THAON

Le Syndicat, avec l'aide du fermier, a établi son rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'année 1997.

On retiendra les principaux points ci-après : mode d'exploitation ⇨ affermage par la CISE Normandie à GRENTHEVILLE. Contrat établi jusqu'en 2006 - Population desservie sur 13 communes ⇨ 8887 habitants.

PRODUCTION

L'eau distribuée sur le Syndicat provient :

- de la station d'ANGUERNY (49 635 m³)
- de la station de THAON (importation gratuite de la Ville de CAEN : 565 986 m³)
- Volumes exportés
  - BIEVILLE - BEUVILLE (1 426 m³)
  - SAINT-AUBIN D'ARQUENAY (39 847 m³)
  - CAEN OUEST (45 161 m³)

DISTRIBUTION

- Nombre d'abonnés 3 084 (3 020 en 1996).
- Longueur totale du réseau ⇨ 148 km.
- Distribution par gravité par deux réservoirs (THAON & ANGUERNY).

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est conforme aux normes. Les teneurs maximum en nitrate mesurée par la CISE sont de 41 mg/l. (norme : 50 mg/l).

INDICATEURS TECHNIQUES

- Consommation par abonné ⇨ 150 m³ par an.
- Pertes d'eau sur le volume mis à disposition des usagers ⇨ 25 %.

ELEMENTS FINANCIERS

	1996	1997	1998 (au 1er Janvier)
Prix TTC de 120 m³ (hors redevance pollution)	668,45	680,73	685,43
Prix ramené au m³	5,57	5,67 (+1,8 %)	5,71 (+ 1 %)
Prix moyen en zone rurale du CALVADOS	8,05	8,25	-
Redevance pollution au m³ perçue par l'Agence de l'eau	-	2,31	2,83 (+ 7 %)

RECETTES DU SERVICE

		1996	1997
Recettes du fermier		1 104 883	1 133 689 (+ 2,6 %)
Recettes du Syndicat :	surtaxe	928 403	960 679 (+ 3,5 %)
	Vente d'eau	-	57 130
	Participation aux ouvrages existants	-	216 000 (60 nouveaux branchements à 3 600 F)

TRAVAUX REALISES EN 1997 POUR UN MONTANT DE 570 915 F

- Déviation de la conduite d'eau à FONTAINE HENRY et de la Rue des Compagnons au FRESNE CAMILLY ---------- 110 974 F
- Renforcement conduite d'eau à ANGUERNY + MATHIEU & VILLONS LES BUISSONS ---------- 425 960 F
- Frais d'appel d'offres ---------- 1 078 F
- Achat de compteurs (environ 300 F par compteur) ---------- 32 903 F

TRAVAUX BUDGETISES EN 1998 POUR UN POUR UN MONTANT DE 4 152 500 F

- Achat de compteurs ---------- 40 000 F
- Travaux hors tranche (divers branchements et renforcements) ---------- 300 000 F
- Bureau d'études ---------- 32 000 F
- Travaux 19ème (conduite à MATHIEU) ---------- 220 000 F
- Travaux 20ème tranche ---------- 1 300 000 F
  (conduite entre le CAINET et LANTHEUIL - renforcement réseau à LANTHEUIL - renforcement réseau à FONTAINE HENRY)
- Travaux 21ème tranche ---------- 2 110 500 F
  (réservoir d'ANGUERNY : Etanchéité - Rénovation station de pompage à THAON - Bouclage des Vikings à MATHIEU)
- Pose de poteaux incendie ---------- 300 000 F

Les travaux bénéficient de subventions à hauteur de 1 000 000 F

Le Maire- Adjoint,
D. PENVERN.

«PISTES CYCLABLES»

Le département a pour projet des travaux le long de la route de Caen RD 79, pour améliorer la visibilité notamment là où il y a des talus très près du bord de la chaussée.

Ayant appris cela, les Maires des Communes d'ANISY, VILLONS LES BUISSONS, ANGUERNY, COLOMBY, BASLY et je crois BENY, ont écrit pour demander l'étude et la création d'une piste latérale pour piétons et cyclistes entre nos communes et pourquoi pas jusqu'à COURSEULLES, avec plantations de haies vives comprenant des arbres de haut jet.

Chacun d'entre nous peut se rendre compte en roulant sur la RD 79 combien piétons, coureurs à pieds, cyclistes sont dangereusement exposés aux risques d'accidents.

Un tel aménagement sera pris en charge par le Département qui devra acquérir l'emprise nécessaire.

F. OUDIN

SOUTIEN SCOLAIRE

Chaque année, quelques enfants ont besoin d'un soutien scolaire pour leur donner le petit plus, qui évitera qu'ils deviennent les exclus, d'abord du système éducatif, avant de le devenir dans la vie professionnelle et sociale . C'est donc très important.

Quel que soit le niveau de l'enfant du C.P. au CM2, ce soutien doit être apporté dans la commune de résidence (près de son domicile) quelques demi - heures par semaine, principalement pour la lecture. L'enseignant ou l'enseignante indiquera le travail souhaité au début et au cours de la période de soutien.
Les enseignants et moi-même souhaiterions disposer d'une réserve de quelques volontaires bénévoles qui pourraient être sollicités le moment venu, sans pertes de temps en recherches, lorsqu'un soutien se révèle nécessaire.

Alors si nous n'avons plus en charge des enfants en âge scolaire ou nos petits enfants à la maison, ce petit service à rendre sera d'une très grande utilité.

Vous pouvez m'adresser un petit mot en Mairie.

Je vous remercie à l'avance .

F. OUDIN

PARTEMENT du CALVADOS
RONDISSEMENT de CAEN
CANTON de CREULLY
COMMUNE de
BASLY

Arrêté du maire relatif à la circulation et à la divagation des chiens.

Le maire de la commune de BASLY

Vu l'article L. 131-2-8° du Code des communes ;

Vu l'article 213 du Code rural, modifié par la loi n° 412 du 22 juin 1989 ainsi que les articles 213-1 A, 213-1 et 213-2 du même code ;

Vu le décret n° 1085 du 2 novembre 1976 ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

Arrête :

Art. 1er. — Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Art. 2. — Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur propriétaire.

Les chiens courants portant la marque de leur maître sont seuls exceptés de cette prescription.

Art. 3. — Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière . Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait muni d'un collier.

Art. 4. — Les propriétaires fermiers ou métayers ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

Art. 5. — Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Art. 6. — Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire, ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la fourrière les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur.

Art. 7. — Tout propriétaire, toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de toute autre manière avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à la mairie.

Art. 8. — Ampliation du présent arrêté, sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

Fait à BASLY, le 31 Janvier 1996
Le Maire,

MAIRIE DE BASLY (Calvados)

PREFECTURE DU CALVADOS
- 5 FEV 1996
COURRIER

JOURNÉE SPORTIVE ET LUDIQUE

Les Basliens s'endorment-ils ?

Néanmoins, nous remercions les 25 inscrits qui sont sans-doute déçus que rien ne se passe.

L'organisation n'était possible qu'à partir de 50 participants pour que cela soit intéressant et qu'il y ait une certaine émulation entre les équipes.

La question se pose : Avez-vous envie que quelque chose bouge dans votre village ?

Les réponses seront les bienvenues.

Peut-être à un autre jour .....

Mme RICHARD

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BASLY

La Société de Chasse de BASLY organise, comme chaque année, un tournoi de pétanque réservé aux non-licenciés le **Samedi 4 juillet** sur le stade de BASLY.

Ce tournoi est ouvert à tous et doté de nombreux lots.

La Société peut encore accueillir quelques personnes désirant chasser à BASLY. A cet effet, veuillez contacter :

M. CHRÉTIEN Jean-Claude : ☎ 02.31.80.07.50
M. HÉBERT Jean-Pierre : ☎ 02.31.80.35.37

La Société de Chasse déplore les dépôts sauvages effectués dans les bois ainsi que la divagation de chiens errants dans la plaine, et demande à chacun d'y remédier.

Le Président,
M. CHRÉTIEN

BIBLIOTHÈQUE

Nous rappelons aux nouveaux habitants que la bibliothèque est ouverte gratuitement pour tous, les Mercredi et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Exceptionnellement, pendant les mois de Juillet et Août, elle ne sera ouverte que le Mercredi aux heures habituelles.

Avec la subvention de la Mairie, une soixantaine de livres, documentaires et K 7 viennent d'enrichir nos étagères.

En vous espérant nombreux, dès la rentrée nous reprendrons nos activités.

Merci aussi aux classes qui fréquentent régulièrement cette bibliothèque.

Nous comptons sur vous tous.

BONNES VACANCES.

E. LACOUR

LE TEMPS DE VIVRE

Comme chaque année, nous arrêtons nos activités fin juin, pour les reprendre le 1er jeudi de Septembre.

Nous sommes toujours très peu nombreux.

Nous espérons tous les ans de nouveaux adhérents pour passer un après-midi de détente chaque semaine.

BONNES VACANCES A TOUS.

J. LEBLATIER

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE D'ANGUERNY, ANISY, BASLY ET COLOMBY SUR THAON

Voici venir la fin de l'année scolaire et c'est l'occasion de faire un bilan des animations 98.

Succès toujours affirmé pour notre **loto-dinde** mais déception cette année pour notre **spectacle de la Chandeleur** qui n'a attiré qu'une centaine de spectateurs. Dommage, d'autant que la prestation proposée par les comédiens était de grande qualité.

Les CM 2 du RPI sont venus vous proposer **leurs croissants** au mois de Janvier et cette vente a permis d'alimenter le projet informatique des classes d'Anisy avec l'achat de logiciels. L'Association avait, pour sa part, offert un nouveau multi-média fin décembre.

En Mars, Carnaval défilait à Anisy. Le thème proposé étant **"Le Printemps"**, l'Arbre du Char a pu promener sans souci de jolies fleurs, des insectes variés et de nombreux jardiniers ... Après le défilé, la Troupe Mandarine a organisé le **"Carnabal"** et a fait danser les enfants pendant que les parents se restauraient.

Les bourses de vêtements et jouets d'Anguerny et Colomby sont maintenant connues "sur la place" et bénéficient d'une clientèle régulière.

Comme tous les ans, nos activités se sont terminées par **les Foulées du R.P.I.** (rencontre sportive organisée pour les enfants), le Samedi 13 juin au stade de Basly, puis par la kermesse des écoles, le Dimanche suivant à l'école d'Anguerny.

La pluie ne nous a pas épargné aux "Foulées" mais les enfants étaient nombreux. cette année encore à s'être inscrits. Le temps a été plus clément le jour de la kermesse et nous a permis de vous accueillir le mieux possible.

L'Association tiendra sa prochaine assemblée générale au mois de Septembre, le bilan moral et financier y sera présenté ainsi que les projets et activités des classes pour l'année scolaire 1998/1999.

BASLY MOTO-CLUB

Belle affluence le 8 mars pour notre premier moto-cross de l'année. L'épreuve phare se trouvait être la course de side car cross réunissant bon nombre d'animateurs du Championnat de France.

La Victoire finale revenait à l'équipage le plus régulier : AINS-LIEVRE du moto-club de Brou en Eure et Loire ; 2ème : SURCIN-ALLIER également du moto-club de Brou ; 3ème : DE VOLDERE-IMBERT du moto-club du Nord de la France.

Autre épreuve phare, la course nationale qui a vu l'opposition des meilleurs régionaux à quelques uns des meilleurs nationaux des ligues voisines de Picardie et des Pays de la Loire.

Belle bagarre, en effet, puisque la première place fut remportée au temps par Patrice CASROUGE d'Ouville dans la Manche, vainqueur de la 2ème manche après une seconde place dans la première, devant Nicolas COTTENET de Grandvilliers dans la Somme, vainqueur de la 1ère manche et second de la deuxième, le 3ème fut LEMARCHAND de Kick 27 (Verneuil-sur-Avre).

La troisième course voyait se dérouler la deuxième épreuve du Championnat de Normandie B remportée par Tony HELLOUIN de Clécy devant Gaëtan BAUDE de Clécy suivi de Jérôme MULOT de Kick 27.

Le 10 mai, c'était les plus jeunes (entre 6 et 12 ans) qui participaient à un stage éducatif. Ils étaient plus de 50 à venir apprendre le bon geste et la bonne position sur la moto pour passer les obstacles. Peut-être dans ce groupe y avait-il les futurs champions de demain ?

Le milieu de l'année est toujours un moment un peu creux, mais la fin de saison se prépare puisque dès le 6 septembre nous organisons de nouveau un stage éducatif.

Les 12 et 13 septembre, nous participons à VITALSPORT, en quelque sorte un salon des sports organisé par DECATHLON MONDEVILLE.

Le 11 octobre, nous organisons notre deuxième épreuve de l'année ou nous pourrons voir des courses nationales, régionales et un Championnat de Normandie 80 cm^3.

Fidèle à notre habitude, nous organiserons le 10 en soirée un repas dansant.

Pensez à réserver vos dates.

Le Président et les membres du BASLY MOTO-CLUB vous souhaitent de bonnes vacances.

TARIFS A.I.R.E.

* 65 FRANCS L'HEURE
charges comprises

** 67 FRANCS L'HEURE
charges comprises

AVEC
A.I.R.E.

Les emplois d'aide aux particuliers

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

COMMENT NOUS JOINDRE ?

VOUS HABITEZ LE SECTEUR DE OUISTREHAM-DOUVRES ?

- *Venez nous voir :*
  25 bis, rue Edmond Bellin
  14780 LION-SUR-MER
- *Téléphonez-nous :*
  02 31 97 54 82

DU LUNDI AU VENDREDI de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

VOUS HABITEZ LE SECTEUR DE CREULLY ?

- *Venez nous voir :*
  37, place Edmond Paillaud (Mairie)
  14480 CREULLY

LE LUNDI ET JEUDI de 9 h à 12 h

- *Téléphonez-nous :*
  02 31 08 12 76

TOUS LES JOURS de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

SERVICES D'AIDE AUX PARTICULIERS

A.I.R.E.

LION-SUR-MER 02 31 97 54
CREULLY 02 31 08 12

A.I.R.E. *(Association Intercommunale pour le Reto l'Emploi) est une association à but non lucratif, régie p loi de 1901 et agréée par la Préfecture du Calvado 30/01/1997 sous le numéro E.F.I.BAS.014 pour les can de DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, OUISTREHAM et CREU*

N° Siret 385 197 137 00022

NOS SERVICES D'AIDE AUX PARTICULIERS

VOS AVANTAGES

A.I.R.E. garantit la mise à disposition d'un personnel expérimenté et de confiance

A.I.R.E. apporte une réponse immédiate à vos besoins

A.I.R.E. vous décharge de toutes les formalités administratives

En faisant appel à **A.I.R.E.**
vous bénéficiez de la réduction d'impôt prévue par la loi

NOS SERVICES

PETIT ENTRETIEN
MÉNAGE COURANT
MÉNAGE APRÈS WEEK-END
NETTOYAGE "DE PRINTEMPS"
REPASSAGE

*

JARDINAGE
BRICOLAGE

**

Pour les autres travaux...
faîtes appel aux artisans locau

EXEMPLE :

Vous bénéficiez des services d'une employée de ménage à 65 F de l'heure, à raison de 4 heures par semaine. La moitié de la somme engagée sur l'année, soit 6 760 francs, est déduite du montant de votre impôt sur le revenu... Faites le calcul : l'heure de ménage vous coûte 32,50 F et vous êtes parfaitement en règle avec l'administration.

La réduction d'impôt peut atteindre 45 000 francs suivant la réglement en vigueur au 01/01/95.

Bénévole ADMR : une mission passionnante

o Nous sommes 100 000 à nous engager au quotidien auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, handicapées ou malades.

o Nous sommes 100 000 à porter haut et fort des projets humains, concrets et utiles depuis plus de 50 ans.

Nous sommes 100 000. Mais nous pourrions être plus nombreux.

L'ADMR a besoin de votre engagement pour permettre à vos familles, vos voisins, vos amis de mieux vivre chez eux.
Rejoignez l'équipe des bénévoles du 1er réseau français de proximité !

Notre mission ?

o Créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins à domicile pour **tous publics** : familles ou personnes à la recherche d'une meilleure qualité de vie, personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés.

o Depuis 1945, notre mouvement s'appuie sur des valeurs fortes : respect de l'autonomie, esprit d'entraide, volonté d'être présent au plus près des personnes pour mieux répondre à leurs attentes.

o A l'ADMR, nous avons toujours privilégié la proximité, c'est pourquoi, notre réseau est aujourd'hui si vaste : 81 fédérations départementales qui regroupent 2 800 associations locales présentes sur 28 000 communes et 87 départements ; 100 000 bénévoles et 52 000 salariés qui apportent chaque jour un service sur mesure à 270 000 foyers.

Bénévole ADMR : un acteur de terrain

o Chacune de nos associations locales est animée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

o Leur rôle et leur engagement sont décisifs : à eux de cerner les attentes, de trouver la réponse adaptée à la demande, d'obtenir les meilleurs financements, de recruter les salariés et d'organiser leur travail. Les bénévoles de l'ADMR sont aussi de véritables acteurs de la vie locale en proposant à la population de nombreuses fêtes ou diverses manifestations...

Pourquoi et comment s'investir à l'ADMR ?

o Vous aussi vous souhaitez participer à la création ou à l'animation d'un portage de repas, d'une halte garderie, d'un service de soins à domicile ou plus simplement aller à la rencontre des autres.

o Contre un peu de votre temps, nous vous offrons le plaisir d'agir avec d'autres bénévoles et des professionnels ... avec beaucoup de convivialité!

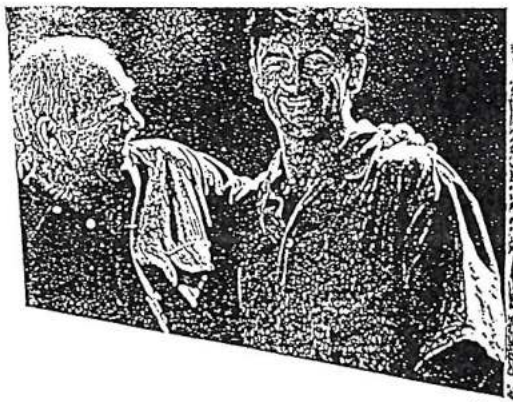

Nous sommes 100 000.
100 000 bénévoles, hommes et femmes, et nous tissons chaque jour des liens humains et sociaux dans les villes et les villages de France.

N'hésitez pas, venez nous rencontrer.
On a besoin de vous !

Prenez contact auprès de :

Mademoiselle BLET

02.31.80.01.48

ADMR

Bénévole ADMR : une mission passionnante !

CUISINE

Clafoutis aux cerises

Préparation 15 mn
Cuisson 30 mn

• 80 g de farine

• 40 g de fleur de maïs MAÏZENA (4 cuillerées à soupe rases)

• 2 œufs entiers

• 2 verres de lait

• 20 g de beurre

• 1 pincée de sel

• 100 g de sucre

• 1 sachet de sucre vanillé ALSA

• 500 g de cerises fraîches dénoyautées, ou une boîte 4/4 de cerises au sirop égouttées

• 2 cuillerées de sucre glace pour saupoudrer le clafoutis terminé

1 Versez la farine dans une terrine et creusez une fontaine.

2 Mettez-y 100 g de sucre, le sucre vanillé, le sel, les œufs, la fleur de maïs MAÏZENA.

3 Mélangez peu à peu la farine de la fontaine aux ingrédients.

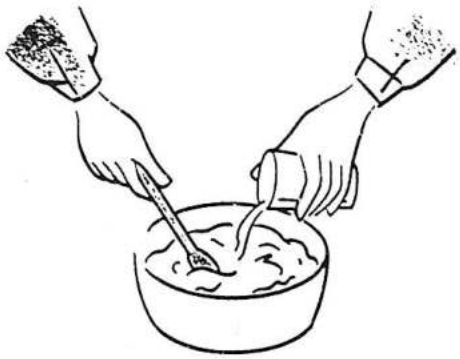

4 Quand le mélange s'épaissit, c'est le moment d'ajouter progressivement le lait pour avoir une pâte fluide et sans grumeaux.

5 Prenez un plat creux à feu que vous beurrez largement (verre culinaire, porcelaine à feu ou terre cuite).

6 Répartissez les cerises sur le fond et versez délicatement la pâte.

7 Parsemez de quelques petites noisettes de beurre.

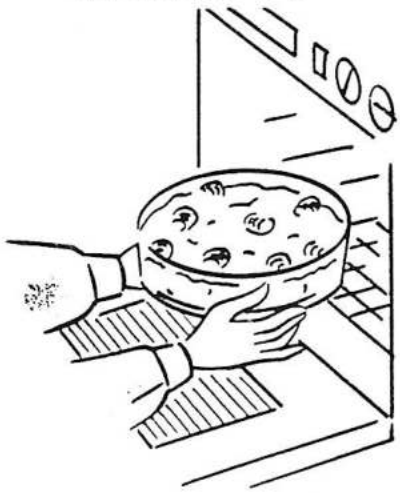

8 Avant de le placer à four chaud (th. 6/7) pendant 30 minutes.

COLORIAGE

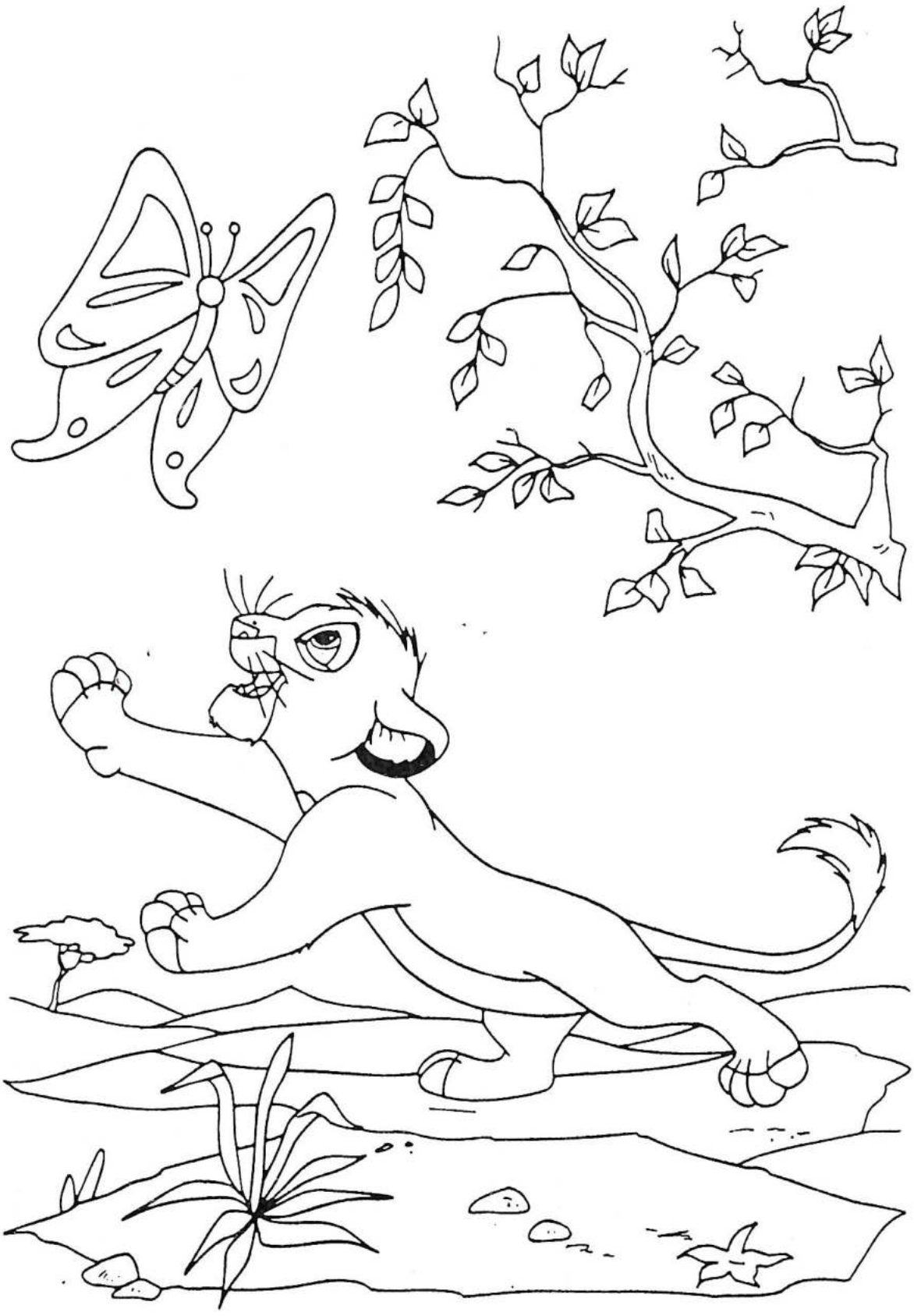

COLORIAGE

JEUX

MOTS FLÉCHÉS N° 30

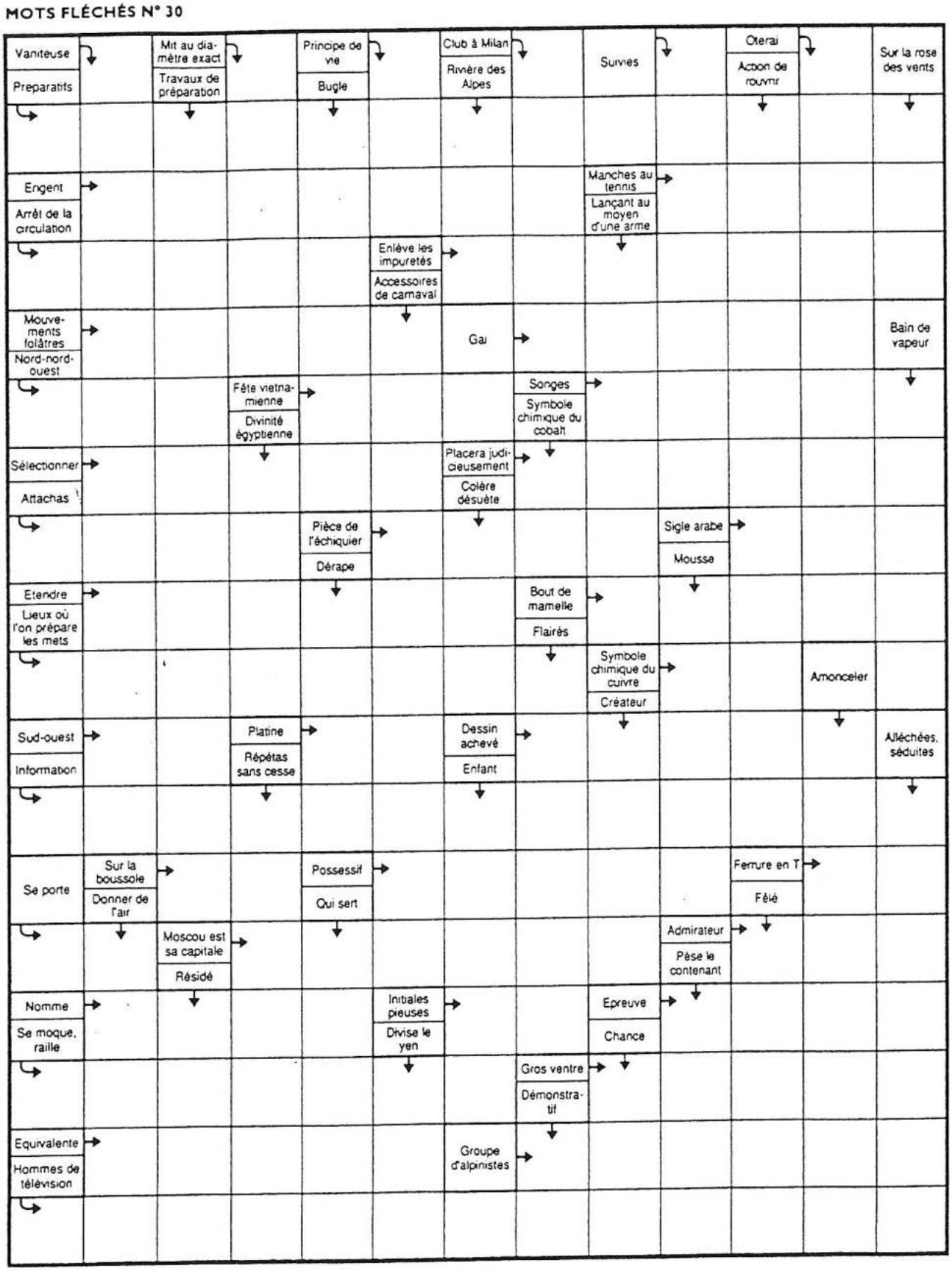

COMMUNE de BASLY

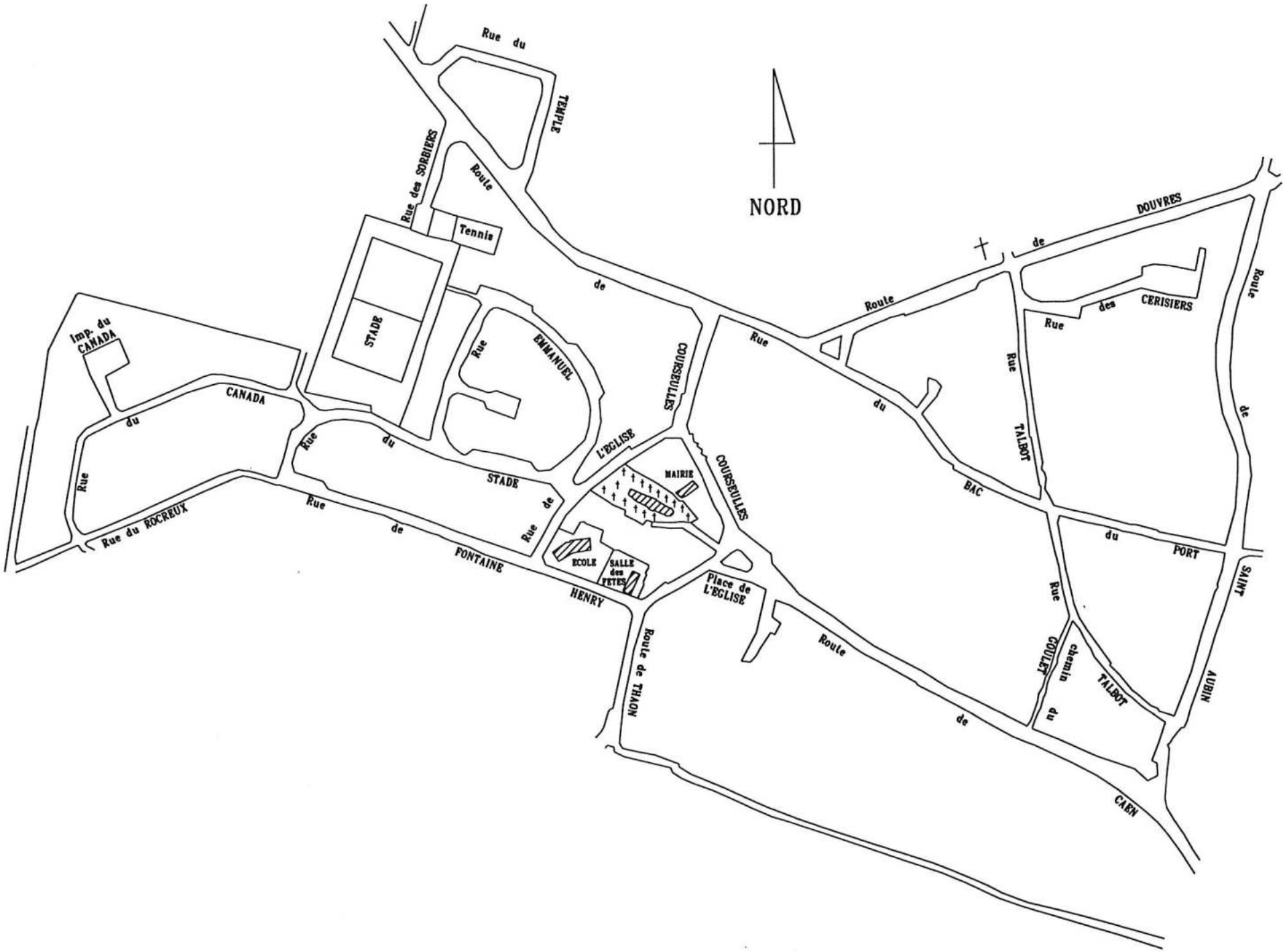

	P		A		A		I		P		R			
P	R	E	L	I	M	I	N	A	I	R	E	S		
	E	L	E	V	E	N	T		S	E	T	S		
S	T	A	S	E		N	E	T	T	O	I	E		
	E	B	A	T	S		R	I	E	U	R			
N	N	O		T	E	T		R	E	V	E	S		
	T	R	I	E	R		C	A	S	E	R	A		
L	I	A	S		P	I	O	N		R	A	U		
	E	T	I	R	E	R		T	E	T	I	N		
C	U	I	S	I	N	E	S		C	U		A		
	S	O		P	T		E	P	U	R	E			
R	E	N	S	E	I	G	N	E	M	E	N	T		
		S	E		N	O	T	R	E		T	E		
V	A		R	U	S	S	I	E		F	A	N		
	E	L	I	T		S	S		T	E	S	T		
I	R	O	N	I	S	E		P	A	N	S	E		
	E	G	A	L	E		C	O	R	D	E	E		
P	R	E	S	E	N	T	A	T	E	U	R	S		

L'Equipe Municipale

vous souhaite
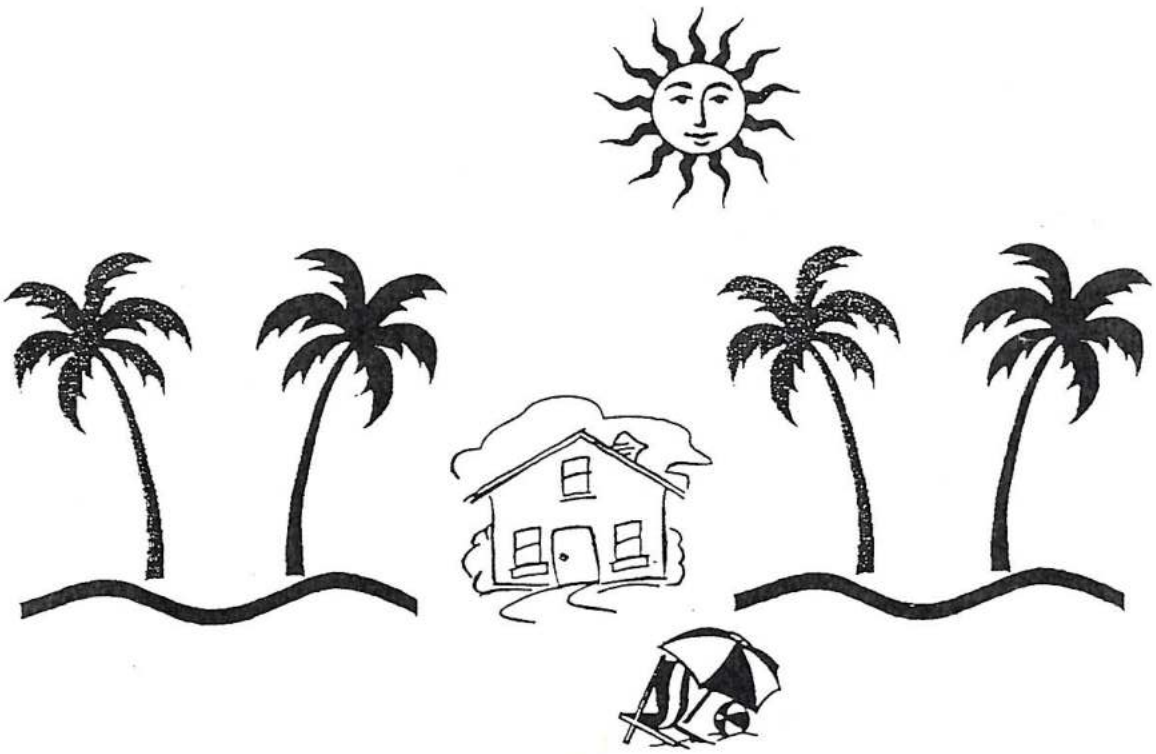
de bonnes Vacances